MAIRIE ESPANÈS 2026-06
Séance du 27/08/2026
Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 27 août 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANES, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Bérangère DARLES, Maire.

Date de convocation : 07/08/2026

Présents

✓	Mme DARLES Bérangère	Exc.	Mme SCHORNOZ Saona
✓	Mme NICOLAS Brigitte	✓	Mme AGUILERA Jeanne
✓	M. FAUCHER Dominique	Exc.	M. BOUTONNET Yoan
Abs.	M. GARRABE Jean-Marc	✓	Mme CAZABAN Monique
✓	M. TOUSTOU Pascal	Exc.	M. PERRIGAULT Jacques
✓	M. VARLET Frédéric		

Procurations :
Mme SCHORNOZ Saona donne procuration à Mme DARLES Bérangère
M. BOUTONNET Yoan donne procuration à M. FAUCHER Dominique
M. PERRIGAULT Jacques donne procuration à M. TOUSTOU Pascal

Mme AGUILERA Jeanne est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1 Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026
2 Finances, gestion générale.
A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année 2026
B/ Délibération pour la reprise d'un terrain sans maître
C / Décision modificative budgétaire n°1
3 Travaux
A/ Approbation des travaux de réfection de la cour latérale de la salle des fêtes.
B/ Approbation des travaux de réfection du chemin des Doumens.
C/ Point info de la commission travaux
4 Personnel
A/ Délibération pour la création d'un poste de stagiaire rédacteur territorial
B/ Délibération pour la création du poste d'accompagnatrice du bus scolaire
C/ Délibération pour l'abandon de la convention Purélya
5 Commission Environnement et espaces verts
A/ Matinée broyage et ateliers Sicoval
B/ Divers
6 Ecoles
Point info rentrée
7 Salle des Fêtes
A/ Délibération conventions commerces ambulants
B/ Délibération conventions avec les associations (reporté)
9 Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

VOTE			
POUR	8	CONTRE	ABSTENSION 2

2/ Finances/gestion générale

A Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année 2026

Depuis le dernier conseil municipal
Recettes : 33 728,52 €
Dépenses : 14 632,50 €
Signature du devis de réparation des boitiers électriques extérieurs de la mairie.

Fonctionnement
Recettes 131 771,09 € réalisés sur 298 564,36 €
Dépenses 98 210,36 € réalisés sur 298 564,36 €

Investissement
Recettes 28 967,02 € réalisés sur 62 747,26 €
Dépenses 63 365,84 € réalisés sur 62 747,26 €

B Délibération pour la reprise d'un terrain sans maître

Après recherches, le terrain cis parcelle B0011 à Espanès a été identifié comme étant sans maître.
Madame le maire propose de lancer les démarches de repris

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

C Décision modificative budgétaire n°1

Nous avons reçu la facture des travaux réalisés sur le poteau incendie (près du Récup'verre Mairie). Cette facture doit passer en investissement, sur l'article 2156 qui n'est pas provisionné.
Mme le Maire propose de faire un mouvement de crédit de la section fonctionnement, article 615232 vers l'article 2156 de la section investissement, pour un montant de 5 905€.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

3 Travaux

A Approbation des travaux de réfection de la cour latérale de la salle des fêtes.

Afin de profiter du pool routier qui s'arrête en fin d'année 2026 et qui permet de bénéficier d'une subvention de 67% sur les travaux de voirie, Madame le Maire propose de voter les travaux de réfection de la partie dégradée de la cour latérale de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux de réfection de la partie dégradée de la cour latérale de la salle des fêtes.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

B Approbation des travaux de réfection du chemin des Doumens.

Afin de profiter du pool routier qui s'arrête en fin d'année 2026 et qui permet de bénéficier d'une subvention de 67% sur les travaux de voirie, Madame le Maire propose de voter les travaux de reprise du chemin des Doumens. Pour mémoire, ce chemin présentant des incohérences cadastrales sur cette zone, un travail de réorganisation a été fait lors des deux précédents mandats. Il convient à présent de mettre le chemin en cohérence avec ce qui a été cadastré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux de reprise du chemin des Doumens.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

Points A et B : après subventions, reste à charge pour la commune de 1880€ (AC de fonctionnement) + 899€ (AC d'investissement).

C Point info de la commission travaux

Informations au sujet des échanges avec l'entreprise qui a réalisé le faitage du bâtiment de la mairie.

4 Personnel

A/ Délibération pour la création d'emploi de secrétaire général de mairie à temps non complet

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;
Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;
Vu le tableau des effectifs ;
Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de transformer l'emploi de secrétaire de mairie compte tenu de l'obligation faite au Maire d'une commune de moins de 2 000 habitants de nommer à ces fonctions un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B.
Il convient donc de créer l'emploi de Secrétaire général de mairie aux grades de Rédacteur, rédacteur principal de 2eme classe, rédacteur principal de 1ère classe, permanent, à temps non complet à raison six heures trente hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps non complet (6,5/35ème) pour exercer l'ensemble des missions administratives, financières, juridiques et techniques exercées dans l'emploi de secrétaire général de mairie.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{e} classe, rédacteur principal de 1ère classe.
Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

B/ Délibération pour la création du poste d'accompagnatrice du bus scolaire

Point reporté.

C/ Délibération pour l'abandon de l'adhésion à Purélya

Cette adhésion avait été signée au précédent mandat, avec l'idée de proposer à notre salariée un service s'approchant d'un Comité d'Entreprise. Les offres proposées par ce biais ne correspondant pas à ses besoins, il est donc proposé, de mettre fin à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité de mettre fin à cette adhésion à PURELYA à la date du 31 décembre 2026.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

5 Commission Environnement et espaces verts : Matinée broyage et ateliers Sicoval

Le 24 octobre prochain, une matinée de broyage est prévue, ainsi qu'une animation de sensibilisation au jardinage au naturel (utilisation du broyat au jardin, pratique du compostage, animations autour du jardinage au naturel et éventuelle participation de l'association Humus & Associés).

Mme le Maire a sollicité le Sicoval pour que soit réalisée à cette occasion la mini-formation obligatoire de 30 minutes donnant accès à la distribution de composteurs individuels.

Mme le Maire a demandé à M. Thierry Colombiès, employé municipal d'Issus de faire une démonstration du broyeur pour les conseillers municipaux qui le souhaitent.

6 Ecoles

Point sur la rentrée scolaire 2026.

7 Salle des Fêtes

A/ Délibération Création d'un espace communal d'animation associative, commerciale et artisanale sur le domaine public communal – Approbation du règlement et fixation des droits de place

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les commerçants ambulants, présents sur la commune chaque semaine, ne sont encadrés par aucune convention. Il leur a été délivré une simple attestation de stationnement.
Renseignements pris auprès du service Animation Economique du Sicoval, et dans le but de développer l'offre de services et l'animation sur la commune, Madame le Maire propose de voter pour la création d'un ensemble de documents (ci-joint) permettant d'encadrer efficacement ces activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

* la création d'un espace communal d'animation associative, commerciale et artisanale sur le site de la Salle des fêtes ;
* le règlement de l'espace communal d'animation associative, commerciale et artisanale ;
* le modèle d'autorisation d'Occupation de l'Espace public Temporaire.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

B/ Délibération conventions avec les associations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut mettre à jour les conventions de mise à disposition de la salle des fêtes pour les associations qui occupent la salle des fêtes de manière régulière et à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de la salle des fêtes.

VOTE			
POUR	10	CONTRE	ABSTENSION

8 Questions diverses

A Urbanisme

Un courrier du SMEAT (Syndicat Mixte pour Entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine) nous informe que nous devons évaluer la compatibilité de notre PLU avec la dernière version du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (Schéma de Cohérence Territoriale), avant le 20 mai 2027.
La commission urbanisme doit se réunir pour démarrer ce travail.
Prochaine réunion de la commission urbanisme : le 9 septembre 2026

B Commissions

Toutes les commissions sont amenées à se réunir dans pour le 18 septembre 2026 afin de prioriser, de planifier et d'estimer les projets sur la commune sur les années à venir. Harmonisation des commissions sur un fichier collaboratif.

La séance est levée à 23H10.

Mme DARLES Bérangère Maire	Mme AGUILERA Jeanne